

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nathalie Caron	Numéro de permis 2009717	Date d'inspection Le 17 avril 2025	
Nom de l'établissement Halte Garderie École St-Jacques 4		Numéro de téléphone (506) 739-6330	
Adresse 10 avenue De L'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur,	24(1)(b)(iii)	02 mai 2025	17 avr. 2025
Commentaires : L'information concernant le travail des parents a été ajouté dans 4 dossiers d'enfants. La lacune est maintenant conforme			
38(3) L'exploitant d'un établissement agréé fournit un siège percé ou un siège pour l'apprentissage de la propreté pour chaque groupe de trois enfants qui font l'apprentissage de la propreté.	38(3)	02 mai 2025	
Commentaires : Pour les enfants qui sont dans l'apprentissage de la propreté, un petit pot ou un siège percé devra être ajouté pour ceux-ci.			
51(3) L'exploitant d'un établissement agréé : c) transmet l'original au ministre dans les vingt-quatre heures suivant l'incident.	51(3)(c)	25 avr. 2025	17 avr. 2025
Commentaires : Les incidents devant être signalé sont remplis et les parents sont informés. Il faut cependant que l'exploitant avise le ministère dans les 24h suivant l'incident devant être signalé. Le document a été envoyé lors de ma visite. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Inspection de renouvellement fait le 17 avril . Le ratio est conforme lors de ma visite. Observation d'un temps de lecture, d'activités de Pâques, des temps de jeux extérieurs, des bricolages et des activités dirigées. La vérification du parc est aussi faite. Il n'y a aucune grosse structure dans le parc clôturé. J'observe aussi les collations et le dîner ainsi que la sieste. Une collation spéciale est servie pour Pâques. Les après-classes arrivent vers 14h30. Il manque une heure de développement professionnel pour les éducatrices. Un suivi sera fait. J'ai aussi une discussion concernant le comité de parent. Un comité a été mis en place pour cette année et des rencontres seront planifiées.

original signé par
Geneviève Abud

Le 17 avril 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Date

original signé par
Nathalie Caron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 avril 2025

Date